

REGLEMENT INTERNE DU PORNICHET BADMINTON CLUB

En adhérant au PBC, vous acceptez de respecter le présent règlement et contribuez ainsi au bon fonctionnement du club.

Vous êtes informés via le site www.pornichetbadmintonclub.com, de toutes informations concernant le vie du club.

COMPORTEMENTS ET RELATIONS HUMAINES

Le PBC vise avant tout le respect de l'autre et la convivialité entre ses membres ou toute autre personne externe au club, invitée lors de nos rencontres sportives ou extra-sportives.

Comme adhérent, vous représentez le club et êtes l'image du club ; Dès lors ne seront pas tolérés:

- les propos racistes; sexiste; homophobes ou tout autre propos insultant la personne
- les comportements déplacés ou dégradants l'intégrité physique ou moral de la personne

Lors des rencontres sportives tout joueur en état ébriété ou sous l'emprise de substances illicites, sera interdit de jeu.

Le PBC est une instance sportive laïc et apolitique; il ne sera donc pas toléré l'affichage de signes ostentatoires religieux ou politiques.

Tout écart ou non respect de ces quelques règles de vie en commun, sera examiné et potentiellement sanctionné par la commission disciplinaire du club.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire au PBC, il vous suffit de :

- Lire puis remplir le formulaire du licencié de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) en respectant intégralement la mention des conditions d'assurance notée en bas du document.
- Remplir la fiche d'inscription du PBC
- Fournir un certificat médical de moins de 3 mois pour tout nouveau licencié. Ce certificat médical sera opérant pour trois saisons consécutives. Au delà de ces trois saisons un nouveau certificat médical sera exigé.
- Remplir, lors de votre réinscription pour une nouvelle saison, la déclaration médicale sur l'honneur. Cette procédure n'est opérante que les deux années suivant la remise du certificat médical initial (cf paragraphe précédent)
- Remplir une autorisation parentale pour les enfants mineurs (cf chapitre ci-après)
- Fournir une adresse e-mail valide; Informez le bureau du club en cas de changement en cours d'année.
- Régler votre cotisation.

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical doit être fourni dès l'inscription au club. Celui-ci doit porter la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport et du badminton en compétition".

PERIODE D'ESSAI

Le club autorise une période d'essai préalablement au dépôt du dossier d'inscription, sous réserve de places disponibles sur le créneau. Cette période d'essai est couverte par l'assurance de la FFBaD dans la limite de trois séances avec enregistrement du nom de la personne et de ses dates de venues. Au delà de cette période d'essai sans adhésion au club et sans certificat médical l'accès aux terrains sera refusé.

LICENCE

Tout joueur doit être licencié, comme le stipule les statuts de la FFBaD. Le club étend cette exigence à tout encadrant sportif. Une responsabilité civile couvre tout licencié. Il est demandé à chacun de prendre connaissance du contrat d'assurance.

ASSURANCE

REGLEMENT INTERNE DU PORNICHEBADMINTON CLUB

Le club dispose d'une assurance responsabilité civile par son affiliation à la FFBaD. Le joueur par sa licence FFBaD est assuré en cas de blessures. Une assurance individuelle complémentaire est également possible (se renseigner auprès des responsables du club ou compléter le document d'assurance joint par courrier à la licence).

ENFANTS MINEURS

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable de créneau horaire les aura accueillis. Les parents doivent donc s'assurer que ce dernier est présent avant de laisser son enfant seul au gymnase. De plus lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club. Tout enfant désirant partir avant la fin du créneau ne pourra le faire qu'à la condition de disposer de l'autorisation parentale remise lors de l'inscription. Sinon, les parents devront venir le chercher sur le site.

CRENEAUX HORAIRES

Les créneaux horaires sont consultables sur le site www.pornichetbadmintonclub.com. Ils sont modifiables chaque année. Les joueurs doivent en respecter les horaires et notamment les heures de fin afin de ne pas générer d'alarme liée au système de contrôle des accès du gymnase. Lorsqu'un joueur souhaite prendre une douche, il doit faire en sorte de respecter cette heure de fermeture et par conséquent d'anticiper l'arrêt de son jeu.

PROPRETE ET RESPECT DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS

L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par les adhérents. Respectez les installations et les équipements mis à votre disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser la salle et les vestiaires dans un état de propreté irréprochable (Des poubelles de tri sont à votre disposition). L'adhérent devra se munir de chaussures de sport de salle, d'une tenue de sport adéquate et notamment lors de compétition respecter les règles de tenue de la FFBaD (Short pour les hommes, jupette ou short pour les femmes). Des filets, des raquettes et des volants sont mis à votre disposition par le club. A la fin de chaque séance d'entraînement ou de compétition aucun volant ne doit trainer dans la salle (ni sur les terrains, ni dans les tribunes). La gestion de ces matériel est de la responsabilité du référent de créneau. Respecter ses décisions et aider le dans cette charge de bénévolat.

UTILISATION DES VOLANTS EN PLUME

Seul les joueurs compétiteurs sont autorisés à utiliser les volants en plume mis à disposition par le club. Ce sont des volants onéreux (2€ pièce), il est donc demandé aux joueurs de ne les utiliser que lors de match. Pour les échauffements et exercices d'entraînement vous ne devez utiliser que des volants en plume usagés.

INDEMNITES KILOMETRIQUES (TOURNOIS ET CHAMPIONNATS)

Pour tous les déplacements en championnat, obligation est faite d'utiliser le minibus OMS en priorité. En cas d'indisponibilité du minibus OMS :

- Le club indemnise la personne conduisant (0.15 €/km). Le covoiturage est exigé; le remboursement est effectif à partir de 2 personnes du club par voiture personnelle.
- Pour le championnat par équipe et individuel départemental, régional et national, le nombre de kilomètres pris en compte est basé sur un départ Salle des Sports de l'hippodrome soit un aller-retour.
- Pour les tournois, le nombre de kilomètres pris en compte est celui du domicile du conducteur jusqu'à la ville où se déroule le tournoi, soit un aller-retour. **La convocation au tournoi doit être jointe** à chaque demande de remboursement.

Pas d'indemnités pour les rencontres (tournois ou championnat) ayant lieu dans un périmètre de 15 km (Saint-Nazaire; Saint Brévin...)

Le remboursement des frais kilométriques doit être demandé, à concurrence de 45€ (soit 300km A/R) maximum par véhicule et ce dans les meilleurs délais. Les fiches "Indemnité kilométriques" sont à imprimer depuis le site internet du club.

Si un tournoi se déroule sur deux jours ou plus, le club indemnise les frais d'hôtel (sur présentation de la facture) à hauteur de 10€ par personne.

REGLEMENT INTERNE DU PORNICHET BADMINTON CLUB

Pour une sélection nationale se déroulant hors département, la totalité des kilomètres effectués est pris en compte.

Pour une sélection internationale, l'indemnité est de 200€ maximum. Elle pourra monter jusqu'à 400€ maximum sous réserve de l'obtention d'une subvention exceptionnelle liées à l'évènement..

Un plafond annuel maximum de 400€ sera accordé sur une saison par compétiteur (stage + tournois) hors championnat (équipe et France).

Approuvé par le Comité Directeur du 15 octobre 2018